

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 19 mai 2015

PRESENTS : MM CUARTERO - MUNOZ - DEPLANCHE - REDOULEZ -
Mmes BARRIERE - ESPUGNE - AGUILLON - CLEMENT - FOURCADE -
LERBET.

EXCUSES : Mme GENESTE qui a donné pouvoir à Mme LERBET
M. EYRAUD qui a donné pouvoir à M. CUARTERO
M. JULLIEN

Secrétaire de séance : Laure LERBET

ACHAT DE MOBILIER ECOLE

Monsieur le Maire indique que la directrice de l'école a fait part des besoins impératifs pour la rentrée de la Maternelle en mobilier, à savoir :

- 8 chaises
- 1 table
- 1 armoire.

Le montant total des achats s'élève à 766.45 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser cette opération.

VIREMENTS DE CREDITS COMMUNE

Commune :

Fonctionnement :

cpte 6554 : contributions org. regroupés : - 1 005 €
cpte 6574 : subvention de fonctionnement : + 1 005 €

Investissement :

- Monsieur le Maire indique à ses collègues que notre dossier de demande de fonds de solidarité déposé à la Préfecture après les orages du 25 juillet 2014 arrive au terme de son instruction ; aussi, il conviendrait de réaliser les travaux déclarés endommagés (Chemin de l'Andouat) pour un montant de 34 703.56 €uros.

- Travaux Ecole :

2313-66 travaux : - 770.00 €

2184-66 mobilier : + 770.00 €

- Travaux voirie :

2315-26 travaux voirie : - 24 504.00 €

020 dépenses imprévues : - 10 200.00 €

2315-95 trvx exceptionnels après intempéries : + 34 704 €

Transports scolaires :

Modifications du B.P. demandées par Mme CLATOT :

6410 - Rémunérations du personnel : + 2 781.00 €

6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel : - 2 781.00 €

Numéro de l'opération : acquisition mini bus n° 10 (au lieu de 1 au B.P. 2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente des dossiers de demandes de subvention.

Il rappelle cependant que les subventions aux associations dépendent du principe de libéralité que le conseil municipal consent ou ne consent pas ; sans aucun recours possible.

Une discussion s'instaure sur les associations intercommunales qui cumulent les subventions de fonctionnement à chaque échelon communal et intercommunal.

Une lettre sera envoyée au président de la CDC car il est anormal qu'une association bénéficie de subvention de fonctionnement de la commune et de la CDC.

Pour une association loi 1901 qui perçoit des fonds publics, il est interdit de faire des bénéfices ; c'est la raison pour laquelle le relevé de compte est une pièce obligatoire au dossier de demande.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'attribuer les subventions précisées dans le tableau ci-joint à l'exception de l'association les Pipelettes Cambaises. Monsieur le Maire propose de recevoir ses membres accompagné de Laure Lerbet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

CHARTE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n°75-11 du 13 décembre 2011 portant fixation des critères d'attribution des fonds de concours en investissement pour l'amélioration et/ou la réalisation d'équipements sportifs,

Vu la délibération n°2013-23 portant adoption de la première charte sportive intercommunale,

Vu la délibération n°2014-87 du 16 décembre 2014 portant présentation des orientations de développement de la politique sportive,

Considérant le travail effectué par la nouvelle commission sport depuis sa mise en place,

Après avoir entendu l'exposé du projet de nouvelle charte sportive intercommunale présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la nouvelle charte sportive intercommunale annexée à la présente.

REGIE ACTION CULTURELLE

Considérant que la régie action culturelle de la commune ne fonctionne pas,

Sur la demande de Madame le Trésorière de Cambes,

Le conseil municipal annule la régie action culturelle de la commune et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

REGIE LOCATION SALLES COMMUNALES

Considérant que la régie location salles communales de la commune ne fonctionne pas,

Sur la demande de Madame le Trésorière de Cambes,

Le conseil municipal annule la régie location salles communales de la commune et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

REGIE CANTINE SCOLAIRE

Considérant que la régie cantine scolaire de la commune ne fonctionne pas,

Sur la demande de Madame le Trésorière de Cambes,

Le conseil municipal annule la régie cantine scolaire de la commune et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire indique que dans la programmation des travaux voirie le Chemin de Landouat et de Mouynet sont prévus.

Il est proposé d'écrire aux maires des communes de Baurech et de Saint-Caprais de Bordeaux pour solliciter une prise en charge d'une partie du coût des travaux puisque ce sont des chemins qui sont sur Cambes mais également sur Baurech ou Saint-Caprais.

* Edwige ESPUGNE DARSES annonce les prochaines manifestations organisées à Cambes, à savoir :

- le 14 juillet
- les Rencontres Musicales et Lyriques du 31 juillet au 2 août
- la fête du Mascaret 30 août.

Elle rappelle que les volontaires disponibles sont les bienvenus pour distribuer les communications de ces évènements ainsi que pour apporter leur aide les jours de ces Manifestations.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Les conseillers municipaux,